

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 2 novembre 2015, à l'édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel
Jacques Saucier
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers

Monsieur le conseiller John Chomyshyn est absent.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire trésorière et madame Cindy Paquin, secrétaire-trésorière adjointe sont présentes.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2015-11-272 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2015-11-273 Adoption du procès-verbal (5 octobre séance)

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

2015-11-274 Liste des comptes payés au cours du mois d'octobre 2015

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois d'octobre au montant de 138 444,05\$ du chèque numéro C1506890 au C1506983.

2015-11-275 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 6 032,78\$ du chèque numéro C1506984 à C1506999.

Adoptée

2015-11-276 Correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que lue.

Adoptée

2015-11-277 Rapport du maire

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter le rapport du maire tel que présenté :

Chères citoyennes et chers citoyens

Tel que stipulé par l'article 955 du Code Municipal, je vous présente un rapport sur la situation financière de la municipalité.

Selon le rapport du vérificateur, les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014, nous révèlent un excédent de fonctionnement non affecté de 243 752\$. Un excédent de fonctionnement affecté pour le budget 2015 de 16 340\$, pour le Service des incendies, 72 616\$, pour le sablage 25 000\$ et pour des investissements 155 000\$. Un fond local réservé pour la réfection et entretien de certaines voies publiques de 124 004\$.

Selon monsieur Daniel Tétreault, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptable généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017

2015

Camping du Lac-Fournière
Travaux de voiries
Les aménagements paysagers du bureau municipal et la maison des jeunes
La construction de 6 remises au HLM en partenariat avec l'OMH

2016

Rechargement de la rue des Huards et des Mésanges
Le creusage des fossés du chemin des Cygnes
Le débroussaillage de l'Avenue des Colibris et des Mésanges
Raccordement rue Chassé à la rue La Pointe
Construction d'un abri pour les équipements municipaux
Rechargement de la rue des Perdrix
Projet d'aqueduc

2017

Rechargement d'autres rues, creusage des fossés, débroussaillage

Derniers états financiers – prévision 2016

Le budget 2015 est de 1 507 331\$ et nous prévoyons le respecter.

Nous ne pouvons déterminer en ce moment le montant des taxes pour 2016, car en date du 24 septembre 2015, la valeur imposable était de 121 581 900\$, lors du dépôt du rôle 2016-2017-2018, en date du 31 octobre, la valeur imposable est de 130 858 900\$. Une augmentation considérable de 9 004 000\$.

Réalisation 2015

L'aménagement paysager au bureau municipal et à la maison des jeunes
17 terrains de camping au Lac Fournière
Construction de 6 remises au HLM

Orientation 2016

- ❖ Débroussaillage
- ❖ Rechargement d'autres rues et creusage des fossés
- ❖ Raccordement rue Chassé à la rue La Pointe

En 2015

Rémunération des élus :

Maire 5 474.64\$/ année

Conseiller (1) 1 824.84\$/ année (6) Conseillers 10949.04\$/ année

Allocation des dépenses :

Maire 2 737.32\$/ année

Conseiller (1) 912.48\$/ année (6) Conseillers 5 474.88\$/ année

Octroi de contrats de plus de 25,000.00\$ (1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015)

Des contrats de plus de 25,000\$ ont été octroyés:

- Contrat de nivelage par 9222-0201 Québec inc./Location Dumco au montant de 35 961.49\$
- Contrat de déneigement 9222-0202 Québec inc. au montant de 97 511.97\$
- Contrat pour la réfection de la déformation du chemin du Lac-Malartic par Excavation Val-d'Or au montant de 38 456.55\$
- Contrat de 0 ¾ par Galarneau concassage inc. 56 050.31\$
- RM entreprises (calcium liquide) 28 973.71\$

Octroi de contrats de plus de 2 000\$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$ (1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015)

- 9222-0201 Qc inc./Location Dumco (divers travaux) 110 817.13\$
- Aréo-feu (achat de divers équipements SSI) 25 747.12\$
- Walseley (ponceaux, collets, manchon, tuyau point d'eau, pièces diverses) 26 525.41\$

Voici un résumé des règlements d'emprunts en vigueur

# règl.	Description	Début	Fin	Montant initial	Solde au 31-12-2015
10-2009	Aqueduc	7-03-2011	14-03-2021	584 000\$	376 100\$
03-2010	Réfection Ch. Lac-Malartic	9-01-2013	23-01-2033	2 500 000\$	2 188 000\$
13-2011	Autopompe-citerne	9-07-2012	17-07-2027	330 800\$	264 200\$
02-2007	Autopompe	2007	17-07-2027		

Le règlement 02-2007 à son échéance de 5 ans en 2012 (216 200\$) a été refinancé avec le règlement 13-2011 (114 600\$) ce qui totalise 330 800\$

En conclusion, j'en profite pour remercier les membres du conseil et tous les employés pour leur travail considérant le départ et l'embauche de trois nouveaux employés au cours de l'année.

N'hésitez pas à venir partager avec nous vos commentaires, vos idées et vos préoccupations car, c'est ensemble que nous pouvons améliorer notre municipalité.

Réjean Guay
Maire

Adoptée

2015-11-278 Fondation Édouard Jeanneteau

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu de déposer le nom des gagnants pour le tirage de trois bourses de 500\$ dont Isaac Juteau, Jamie Gingras et Lorrie Grenier.

Les représentants de la fondation ont fait le tirage ce lundi devant témoins à la municipalité, de trois bourses dans le cadre du 75^e de la Paroisse

Adoptée

2015-11-279 Demande de dérogation (lot 66-1, rang b Canton Desroberts)

Attendu que la résidence est situé sur le bord du lac Mourier et que la ligne des hautes eaux déterminer en 2014 n'est pas la même que celle de 2006;

Attendu que les travaux d'agrandissement effectué en 2002 étaient conformes au règlement de zonage en vigueur à cette époque;

Attendu que les travaux d'agrandissement prévus de 3,97 m par 3,08 m se retrouveront dans la bande riveraine, mais ne dépasseront pas la profondeur déjà existante;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU concernant l'agrandissement de la résidence principale dans la bande de protection riveraine sur une profondeur de 3,08 m par 3,97 m de large.

Adoptée

2015-11-280 Demande de dérogation (lots 5 766 144, 5 766 148 et 5 766 149)

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU concernant

Attendu que la profondeur moyenne des lots riverains doit être de 75 m minimum selon le règlement de lotissement 05-2009;

Attendu que les terrains ont une superficie supérieure à la norme minimale de 4000 m² selon le règlement de lotissement 05-2009;

Attendu qu'ultérieurement une telle demande avait été acceptée pour le même développement résidentiel (voir résolution 2013-10-305 et 2013 -10-306);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU concernant la profondeur moyenne du lot 5 766 144, étant de 70,78 m au lieu de 75 m et d'une superficie de 4 481,6 m², la profondeur moyenne du lot 5 766 148, étant de 45,79 m au lieu de 75 m et d'une superficie de 4 118,8 m² ainsi que la profondeur moyenne du lot 5 766 149, étant de 45,85 m au lieu de 75 m et d'une superficie de 4 121,3 m².

Adoptée

2015-11-281 Loisirs de Malartic (fin de l'entente)

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de poursuivre l'entente des loisirs avec la Ville de Malartic du 14 septembre 2015 au 31 mars 2016 pour la somme de 10 000\$. Les directeurs généraux des deux parties se rencontreront pour faire une ébauche d'entente ultérieure.

Adoptée

2015-11-282 Appui à la demande de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ristigouche-Parties-Sud-Est est actuellement poursuivie par la compagnie Gastem pour avoir adopté, à la demande pressante de ses citoyens et citoyennes, un règlement pour préserver l'intégrité des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un jugement défavorable envers la municipalité du Canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dans cette poursuite d'un (1) million et demi de dollars viendra intimider l'ensemble des municipalités québécoises et dissuader les élus locaux d'intervenir pour protéger leur population, leur source d'eau et leur environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a fait appel à la population et à la solidarité des autres municipalités, dont plusieurs ont répondu positivement, en mettant sur pied son opération Solidarité Ristigouche qui vise à amasser les fonds nécessaires pour résister à cette attaque sans précédent contre la capacité des communautés locales de défendre leur territoire et d'adopter tout règlement en conséquence;

CONSIDÉRANT QU'une victoire juridique des sociétés gazières et pétrolières aurait un impact négatif majeur pour l'ensemble des municipalités locales;

CONSIDÉRANT par ailleurs que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs experts, appuyés d'études scientifiques solides, ont mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable des municipalités québécoises;

CONSIDÉRANT QUE les distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières, pétrolières et minières et les sources d'eau potable imposées par ce règlement sont insuffisantes, comme le démontre l'expérience de Gaspé où du méthane thermogénique et mixte se retrouve dans 10 des 11 puits d'eau potable ou d'observation situés à proximité des forages;

CONSIDÉRANT QUE le BAPE sur l'exploitation du gaz de schiste a recommandé au gouvernement du Québec de revoir ses normes de protection des sources d'eau potable, jugeant celles-ci insuffisantes et inadéquates;

CONSIDÉRANT QUE les projets de recherche, d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures se multiplient actuellement sur le territoire du Québec et que la protection des sources d'eau potable devient un enjeu social d'une importance majeure dans un tel contexte;

CONSIDÉRANT QUE plus de 200 municipalités québécoises ont récemment réclamé du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques une dérogation audit règlement afin qu'elles puissent adopter des normes plus sévères, comme le permet l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'un lien étroit et organique lie ces deux luttes qui sont au cœur de la défense municipale de l'eau et de l'environnement, de la santé, de la sécurité et du bien-être général de nos populations;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de s'impliquer activement dans la défense des compétences des municipalités locales afin qu'elles puissent adéquatement représenter les citoyens et citoyennes et défendre l'environnement et l'intégrité de leur territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu d'appuyer les municipalités du Québec pour la demande de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et,

QUE la FQM lance un appel solennel à l'ensemble des municipalités québécoises afin qu'elles soutiennent activement et concrètement la lutte menée par la municipalité du Canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est pour la défense des compétences municipales, le développement pérenne du territoire, la protection de l'environnement et l'intégrité des sources d'eau potable;

QUE la FQM soutient activement et concrètement les municipalités qui réclament actuellement une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et invite l'ensemble des municipalités québécoises à se joindre à cette démarche collective de protection des sources d'eau potable.

Adoptée

2015-11-283 Offre de service SESAT

CONSIDÉRANT l'intérêt croissant accordé à la connaissance, au développement des expertises, à l'innovation et à la mise en valeur entourant l'eau souterraine en région, en province et partout ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique que revêtent les aquifères granulaires des eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue et l'opportunité de développer un pôle d'expertise régional en gouvernance de l'eau souterraine;

CONSIDÉRANT que les aquifères granulaires

- Ont la double propriété de filtrer l'eau et de pouvoir l'emmagasiner;
- Sont des aquifères qui de par leur grande perméabilité, sont typiquement très vulnérables à une contamination;
- Ont été fichés au Plan d'affectation du territoire public (PATP) de l'Abitibi-Témiscamingue comme des territoires pour lesquels l'intention gouvernementale est d'« *utiliser le territoire et les ressources en assurant la conservation de la qualité de l'eau souterraine pour la consommation humaine* »;
- Figurent de façon prééminente dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT);
- Constituent la source d'eau potable d'une vingtaine de Villes et municipalités de la région et desservent donc une forte proportion de la population régionale en eau potable;
- Sont cités dans les Schémas d'aménagement et de développement (SAD) de quatre des cinq MRC de la région comme des sites où des conflits d'usage sont documentés;
- Ont fait l'objet d'efforts d'acquisition de connaissance spécifiques dans le cadre du récent programme d'acquisition de connaissances sur l'eau souterraine (PACES);

CONSIDÉRANT la mission de la SESAT d'« *Influencer les règles et les choix d'usage du territoire ainsi que les modes de gestion afin de contribuer à la pérennité de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue* »;

CONSIDÉRANT la reconnaissance régionale acquise par la SESAT, notamment auprès de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), de la Conférence régionale des élus (CRÉ), des cinq MRC de la région, de l'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie (OBVAJ), de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT);

CONSIDÉRANT les orientations du *projet pilote de gouvernance de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry* : 5

- Contribuer à la mise en oeuvre des engagements de la politique nationale de l'eau du Québec axés sur la gouvernance des eaux souterraines et sur le transfert de connaissances;
- Développer et expérimenter au sein de la MRC d'Abitibi un modèle de gouvernance des eaux souterraines d'un aquifère-clé en vue d'améliorer les règles d'usage et de gestion qui y sont appliquées;
- Transférer les différentes composantes du modèle à d'autres milieux où les eaux souterraines constituent également une ressource-clé.

CONSIDÉRANT le professionnalisme démontré par la SESAT et le comité de gouvernance de l'esker (CGE) dans leur travail de concertation et la qualité des livrables compilés au cours des trois premières années (2012-2015) du *projet pilote de gouvernance de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry*;

CONSIDÉRANT que pour faciliter l'acceptation de son projet aux termes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la SESAT sollicite une forte participation régionale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu D'ACCORDER une contribution audit organisme conditionnellement à la participation financière du MDDELCC, laquelle contribution consiste- en :

- Un financement de 500,00\$ par année pour les trois prochaines années (2016, 2017 et 2018);

Adoptée

2015-11-284 Démission de Mme Sylvie Thibodeau

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter la démission de Mme Sylvie Thibodeau à titre de secrétaire-trésorière adjointe en date du 9 octobre 2015.

Adoptée

2015-11-285 Nomination de Mme Cindy Paquin

Il est proposé par monsieur Yvon Charette et unanimement résolu de nommer Madame Cindy Paquin à titre de secrétaire-trésorière adjointe à compter des présentes. Le salaire est ajusté en fonction du poste, tel que discuté en séance de travail ainsi qu'une période probatoire jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée

2015-11-286 Nomination de Mme Nathalie Duclos

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu de nommer Madame Nathalie Duclos à titre de secrétaire-réceptionniste à compter des présentes. Le salaire est ajusté en fonction du poste, tel que discuté en séance de travail ainsi qu'une période probatoire jusqu'au 31 décembre 2015.

Adoptée

2015-11-287 Comité Piste 4 saisons

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'appuyer le Comité Piste 4 saisons pour être maître d'œuvre du projet considérant le refus du projet à Véloce II. Le conseil appui le comité afin que ce dernier procède indépendamment à la réalisation de ce projet, et ce en tenant compte des fournisseurs et des coûts.

Adoptée

2015-11-288 Démission de M Réjean Guay

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Réjean Guay à titre de représentant au comité de suivi de Malartic.

Adopté

2015-11-289 Nomination de M Yvon Charette

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de nommer monsieur Yvon Charette à titre de représentant municipal au comité de suivi de Malartic.

Adopté

2015-11-290 Offre de service de la firme Pro-Axion

Il est proposé par monsieur Yvon Charette et unanimement résolu de mandater la firme Pro-Axion pour un mandat spécifique de 60 heures pour un total de 7 500\$ taxes en sus.

Adoptée

2015-11-291 Adhésion FQM

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu d'adhérer à la FQM pour l'année 2016. Le montant d'adhésion est de 1 108.43\$ taxes incluses.

Adoptée

2015-11-292 Présentation d'un projet lots épars intramunicipaux

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu de maintenir la décision 2014-11-278 qui indique que les lots demandés ne sont pas à vendre.

La municipalité n'a pas l'intention de mettre ces lots en vente pour le moment.

Adoptée

2015-11-293 Formation pour scie à chaîne et utilisation d'une débroussailleuse

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Saucier et unanimement résolu que monsieur Daniel Chabot participe à la formation pour la scie à chaîne. La municipalité exige cette formation qui est obligatoire par la CSST.

La formation pour l'utilisation d'une débroussailleuse sera offerte ultérieurement.

Adoptée

2015-11-294 Attribution des dossiers d'élus

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu d'attribuer les dossiers aux élus de la façon suivante :

Ginette Noël Gravel : Plan d'aménagement agricole de la MRC
HLM, Conseil d'établissement, Bibliothèque

Jacques Saucier : Travailleur de milieu
Piste 4 saisons, Table des aînés, Défi 5/30
Ressources humaines

Yvon Charette : Loisirs, Voirie, Comité de suivi

Chantal Thibault : Maison des jeunes, Travailleur de milieu,
Nouveaux arrivants, journal

Charles Desrochers : Comité multiorganisme, SADC, Pompiers
Ressources humaines, CCU

John Chomyshyn : Voirie lac Mourier, pêche et océan

Réjean Guay : Échec au crime, comité sécurité publique, pompier
Environnement, pacte rural
Journal, ressources humaines

2015-11-295 Avis juridique sur l'entente de la gestion des cours d'eau

Il est proposé par madame Ginette Noël Gravel et unanimement résolu de demander un avis juridique concernant la gestion des cours d'eau de la municipalité.

Adoptée

DIVERS

Compte rendu des dossiers d'élus

Chacun des élus informe les membres du conseil et les citoyens présents des rencontres auxquelles ils ont assisté et le suivi de leur dossier respectif.

Questions du public

Le conseil a su répondre aux questions des citoyens présents

2015-11-296 Levée de la séance

À 20h05, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réjean Guay
Maire